

JOURNAL

OU

TEMOIGNAGE

de l'Adjudant Général

Ramel,

Commandant de la Garde du corps
legislatif

de la Republique Française,
l'un des Déportés à la Guyanne
après le 18. Fructidor (4 Septembre) 1797. •

*Sur quelques faits relatifs à cette journée,
sur le transport, le séjour et l'évasion
de quelques uns des Déportés.*

Avec une Carte de la Guyane.

Leipsic 1799.

Avertissement.

J'avais mis en ordre ce Journal peu de temps après mon arrivée sur le continent au mois d'Octobre dernier, la longue maladie que j'ai essuyée en a retardé la publication. J'ignore si quelqu'un de mes compagnons d'infortune a déjà publié les faits que je rapporte, et dont plusieurs paraîtront d'autant plus invrai-

semblables qu'ils sont plus fidèlement retracés, en faisant connaître, les exemples de courage et de constance que j'ai reçu d'eux dans cette grande adversité, je crois remplir un devoir.

Arraché de mon Poste sans avoir pu repousser la force par la force, paralysé par des ordres supérieurs plus encore que par la présence d'une armée entière, et d'une formidable artillerie, il m'importoit que les détails de mon arrestation fussent connus ; on a répandu des doutes sur la légalité de la conduite que j'ai tenu au 18 fructidor, lorsque enveloppé par l'armée d'Angereau et personnellement attaqué par son Etat-major, j'obéis

à l'ordre de me rendre aux arrêts. Tel était cependant l'état de la législation par rapport à la garde du corps législatif, que je me trouvais réellement sous les ordres d'*Angereau*, et que ce corps de grenadiers faisait partie de l'armée, et de la 17^{me} division militaire. La révocation de cette loi absurde qui mettait réellement le corps - législatif sous la main du Directoire était encore en discussion dans la dernière séance, qui précéda nos malheurs.'

Mon seul respect pour l'opinion des hommes honnêtes m'a porté à donner ce court éclaircissement d'un fait que mon récit expliquera suffisamment, je fais trop

bien que le succès seul justifie auprès des hommes passionnés, et qu'après ces grands coups du sort, celui-là seul reste malheureux qui n'a point eu lui-même l'appui de sa bonne-conscience; j'ai porté ma part du poids des malheurs communs, j'ai perdu dans les orages de la révolution trois frères chéris, l'ainé fut traîné à l'échaffaut, après s'être signalé à la tête d'un régiment de Dragons; son crime fut d'avoir voté avec les défenseurs de la constitution monarchique dans l'assemblée législative; j'étais détenu avec lui dans la même prison; on l'arracha de mes bras, et j'aurais subi le même sort que lui après 16. mois d'emprisonne-

prisonne-

prisonnement, si le brave Gen. Dugommier, en renversant les échaffauts, ne m'avait sauvé la vie comme aussi à 30,000 habitants des provinces meridionales.

Le 5^{eme} officier au Regt. de Welslé irlandais ayant refusé après le 10. août 1792 de prêter le nouveau serment qu'on exigeait de lui et ayant au contraire renouvelé celui de fidélité à la constitution de 1791. fut massacré à Châlons par des gendarmes, où pour mieux dire, des assassins.

Le quatrième a été tué à coté de moi à l'armée du Rhin.

J'ai desiré, j'ai poursuivi avec ardeur la destruction de cette tyrannie sangui-
naire

VIII

naire qui a repandu le deuil sur ma vie comme sur mon malheureux pays, mais lorsque je pris le commandement de la Garde du corps legislatif le 1. Jan. 1797. ce fut de bonne foi que je me réunis à tous les honnêtes-gens, qui voulaient ramener l'ordre, et faire cesser l'iniquité des loix révolutionnaires.



Je suis enfin sur le continent d'Europe et je quitte une terre hospitalière où mes Compagnons d'infortune et moi, avons reçus un accueil également honorable au gouvernement qui l'a offert, et aux victimes de la tyrannie qui en ont été l'objet. Cependant la plus juste reconnoissance n'a pu me fixer au milieu de nos généreux ennemis; je les estime assez pour être persuadé que les motifs qui m'ont engagé à refuser l'azile qu'ils m'offroient, m'ont concilié leur estime. Ce n'est pas, je veux le croire, contre notre patrie, ce n'est pas contre la France, mais contre les tyrans qui la tiennent aux fers, que l'Angleterre poursuit la guerre, ce sont cependant des soldats françois dont le sang vient

A

d'être

d'être versé sur les flots et va de nouveau couler sur nos frontières. J'ai partagé leurs travaux et leurs dangers, et je serois encore dans leurs rangs, si je n'en avois été arraché par la violence. Je ne veux épouser d'autre cause que celle de l'indépendance nationale, et n'aurai jamais d'autres compagnons d'armes que des françois, armés pour la liberté de leur pays. Ainsi le sentiment d'une éternelle gratitude s'accorde dans mon cœur avec celui de l'inviolabilité de mes devoirs, et c'est pour faire éclater l'un et l'autre en rendant hommage à la vérité, que je publie cette relation. — On y reconnoitra aisément le style d'un soldat, qui n'a pris part à de grands événemens qu'en raison de la place qu'il occupoit, mais qui n'étant jamais sorti du cercle étroit de son devoir, ne veut pas que les tyrans qu'il

déteste,

déteste, et les intrigans qu'il méprise tracent son rôle, et marquent sa place au gré de leurs passions, ou de leurs intérêts. Si tous ceux qui ont eu le malheur d'être acteurs dans les scènes de la révolution françoise, déposéient ainsi pour la postérité, les faits seulement dont ils ont été témoins, il resteroit après eux des matériaux pour l'histoire, où ceux qui chercheront un jour la vérité, au milieu des contradictions sans nombre, trouveroient des pièces revêtues d'un caractère d'authenticité qui n'appartient qu'au témoignage d'une conscience sans reproches.— Je n'ai pu conserver pendant mon exil que des notes qui ont aidé ma mémoire, affaiblie par la maladie, à rétablir l'ordre et la chaîne des événements; plusieurs détails m'auroient sans-doute échappés, mais les faits principaux, les traits les

plus intéressants, se trouveront rapidement exposés. Ce seront les faits tous nuds, l'affreuse vérité : bien loin d'y rien ajouter, j'éviterai même les plus simples réflexions : en retraçant ces funestes images je repousserai les ressentiments qu'il leur seroit permis de veiller. Mon cœur est trop plein des malheurs de ma Patrie, des infortunes de ma famille et de la situation affreuse où j'ai laissé plusieurs de mes compagnons d'infortune, pour que la haine et la vengeance puissent y trouver place.

J'étois depuis 1792 Adjudant général de l'armée du Rhin, sous les ordres du brave général Dessoix et spécialement chargé du commandement du fort de Kehl, assiégé par le Prince Charles, lorsque je reçus du Directoire l'ordre de me rendre à Paris pour y prendre

tion. Souvent attaqué, j'ai eu plus d'une occasion de faire connoître ma fidélité à la constitution, aux amis et aux ennemis du gouvernement, il en résultat ce à quoi je devois m'attendre, je déplús également aux deux partis extrêmes, tant que le marche des affaires fût dirigée par des hommes sensés, je n'eus à me défendre que contre d'obscurs scélerats qui travailloient sans cesse à corrompre les grenadiers et s'efforçoient vainement de me rendre suspect, mais après le dernier renouvellement du Corps - Législatif, à mesure que les discussions s'animerent, et sur-tout lorsque le directoire porta le feu partout, par l'intervention des adresses de l'armée d'Italie, je fus tourmenté de toutes parts et les factieux furent profiter de l'agitation générale si favorable à leurs desseins, ils

ils ne cachèrent plus leurs trames, je surpris leurs emiffaires dans les cazernes, dans les rangs, tous les moyens de féduction étoient employés. En fongeant aujourd'hui à la conduite que je tins, dans ces circonftances difficiles, je ne peux m'en repentir, puisqu'elle m'a valu la haine des méchants, et me fervoit à tenir en bride les hommes trop ardens. Quelques uns auroient bien voulu m'éloigner et le directoire me fit offrir peu de tems avant le 18 Fructidor, un autre poſte et de l'avancement ſi je voulois donner ma démiſſion, par cela ſeul que j'étois réſolu de reſter fidele à mon devoir, j'étois certain de finir par être victime de mon dévouement, et je ne pouvois attendre de juſtice d'aucun des parties qui s'attaquoient ſans ménagement, mais ſeulement du petit nombre de ceux qui

devoient finir par être immolés à leur fureur. Content de l'estime des vrais patriotes, c'est à tous les hommes raisonnables qu'il appartient de juger si je l'ai mérité.

Déjà depuis plusieurs jours, sur les avis qu'avoient reçu les commissions d'inspection du palais des deux conseils, une plus grande vigilance m'avoit été recommandée, j'avois pris toutes les précautions nécessaires pour n'être point surpris par la seule attaque qu'on parut craindre, celle des anarchistes qui depuis quelque tems remplissoient tous les lieux publics, et menaçoient hautement le Corps-Législatif jusque dans l'enceinte confiée à ma garde. Le 17 au soir lors qu'après avoir visité mes postes, j'allai prendre les ordres des membres de la commission; ils me parurent aussi peu disposés que les jours précédé-